AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

223C1065
FR0014003VY4-FS0560

10 juillet 2023

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

HYDROGENE DE FRANCE

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 7 juillet 2023, la société par actions simplifiée Rubis Renouvelables[1] (46 rue Boissière, 75116 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 5 juillet 2023, le seuil de 15% des droits de vote de la société HYDROGENE DE FRANCE et détenir 2 530 894 actions HYDROGENE DE FRANCE représentant autant de droits de vote, soit 17,66% du capital et 10,92% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre total de droits de vote de la société HYDROGENE DE FRANCE.

[1] Contrôlée par la société Rubis SCA.
[2] Sur la base d'un capital composé de 14 331 454 actions représentant 23 173 559 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.